



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Préservation et restauration du patrimoine historique de Saint-Martin

Question écrite n° 12313

#### Texte de la question

M. Frantz Gumbs appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la possibilité de missionner un architecte en chef des monuments historiques ou un architecte des bâtiments de France à Saint-Martin, afin de diagnostiquer les possibilités de restauration et de préservation des monuments de l'île, qui se dégradent faute d'un entretien suffisant. En effet, le rattachement administratif de la collectivité de Saint-Martin à la direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe ne permet pas de répondre de manière efficiente aux spécificités locales, notamment en raison de l'éloignement géographique, qui limite la fréquence des déplacements des techniciens de la DAC et nuit à la réactivité des services culturels. Cette organisation se révèle d'autant plus inadaptée que les enjeux culturels et patrimoniaux de Saint-Martin présentent des caractéristiques singulières, distinctes de celles de la Guadeloupe. L'absence d'une équipe dédiée sur place entraîne un manque de suivi dans la préservation et la valorisation du patrimoine local, y compris de biens acquis par la collectivité, qui demeurent aujourd'hui inexploitables faute d'entretien. Le déplacement régulier ou la désignation d'un architecte dédié constituerait ainsi une première avancée nécessaire à la sauvegarde du patrimoine historique de Saint-Martin, notamment le fort Louis, construit en 1789, site d'intérêt touristique et historique majeur dont l'état de conservation s'est fortement dégradé sous l'effet conjugué des intempéries et du manque d'entretien, ainsi que l'ancienne prison de Marigot, édifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui reconvertie en musée, mais gravement endommagée par l'ouragan Irma en 2017 et nécessitant d'importants travaux de réhabilitation pour assurer la pérennité de sa mission de transmission du patrimoine historique de l'île. Dans ce contexte, il lui demande dans quels délais le ministère de la culture envisage de missionner un architecte en chef des monuments historiques ou un architecte des bâtiments de France à Saint-Martin et selon quelles modalités cette intervention pourrait être pérennisée afin de garantir une meilleure protection et valorisation du patrimoine local.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Frantz Gumbs](#)

**Circonscription :** Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12313

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2026](#), page 236